



Mairie
de
VILLEBOIS 01150

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le seize juin, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la commune au vu des contraintes sanitaires du moment, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Emilie CHARMET, Maire.

Présents : Emilie CHARMET Maire, Giuliano D'ANDREA, Isabelle FRADIN DE BELLABRE, Gérard POLONI, Ghislaine CROST Adjoint, Philippe GUILLET, Claire DURAND, Yves MERMIN, Valérie BARTOLINI, Éric ROYER, Jessica LACROIX, Hervé SAN MARTIN, Joëlle VANARET, Yannick CHAUDET, Nancy RODIN-DUFOUR.

Absents : /

Secrétaire de séance : Jessica LACROIX, assistée de Gisèle BAUDIN (secrétaire de mairie).

Date de convocation : 10 juin 2020.

Madame Emilie CHARMET, Maire a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 – Approbation du compte rendu du conseil du 23 Mai 2020 :

Après lecture, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – Délégations consenties au maire :

Après étude par le conseil et le maire des différentes délégations qui peuvent être consenties au maire conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil délègue à l'unanimité les points 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 24, 26, 28 et 29.

Le point 17 est cadré par la limite du budget fixé par l'assurance.

Les points 15, 21 et 22 sont limités aux projets en cours pour la commune

3 – Délégations consenties aux adjoints et conseillers municipaux :

Délégations voirie, urbanisme et bâtiments : Giuliano D'ANDREA, Adjoint

Délégations affaires sociales, santé, éducation : Isabelle FRADIN DE BELLABRE, Adjoint

Délégations environnement : Gérard POLONI, Adjoint

Délégations associatif, vie du village : Ghislaine CROST, Adjoint

Délégation communication : Claire DURAND, conseillère

4 – Indemnités de fonction :

L'indemnité de base pour le maire est de 51,6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique soit 2006,93€ brut mensuel. La proposition du maire est de baisser cette indemnité à 44% soit un montant mensuel de 1713,34€ brut.

Une objection est apportée en séance par rapport à la crise et aux salaires des maires des communes voisines. Une demande est émise pour baisser le taux de manière plus significative. Il est rappelé que les indemnités de l'ancien conseil étaient basées sur une tranche de population inférieure.

La baisse du taux est votée à l'unanimité.

Le taux à hauteur de 44% est voté à 2 voix contre et 13 voix pour.

L'indemnité de base pour un adjoint est de 19,8% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique soit 770,10€ brut mensuel. La proposition du maire est de baisser cette indemnité à 14,9% pour les 1^{er} et 2^{ème} adjoints soit 579,52€ brut mensuel et à 9% pour les 3^{ème} et 4^{ème} adjoints soit 350,05€ brut mensuel.

Une objection est apportée en séance aux vues des indemnités des adjoints du mandat précédent qui étaient inférieures. Une baisse du taux plus importante est demandée.

Il est rappelé que les indemnités de l'ancien conseil étaient basées sur une tranche de population inférieure et que le nombre de délégations est plus important.

Les indemnités des adjoints sont votées à 3 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour.

L'indemnité de base au conseiller en charge de la communication est de 6% de l'indice brut terminal de la Fonction publique soit 233,36€. La proposition du maire est de baisser ce taux à 3,94% de l'indice soit 153,24€ brut mensuel.

Le taux à hauteur de 3,94% est voté à 1 abstention et 14 pour.

5 – Fixation du nombre de membres du C.C.A.S :

Lors du mandat précédent, sept membres du conseil siégeaient en CCAS. Le maire propose 4 membres du conseil actuel. Après discussion, le nombre de membres du conseil à siéger en CCAS est proposé à 5.

La proposition à 5 membres au CCAS est votée à 2 abstentions et 13 pour.

6 – Désignation des commissions :

À l'unanimité, le conseil délibère favorablement au vote à main levée pour la composition des différentes commissions.

Les commissions suivantes sont votées et mises en place :

- Budget-Investissement :

Isabelle FRADIN DE BELLABRE et Ghislaine CROST

- Travaux-Voirie-Éclairage :

Giuliano D'ANDREA, Yves MERMIN, Yannick CHAUDET et Joëlle VANARET

- Environnement :

Gérard POLONI, Yves MERMIN, Eric ROYER

- Associatif Socio-Culturel :

Ghislaine CROST, Philippe GUILLET, Valérie BARTOLINI, Jessica LACROIX, Hervé SAN MARTIN et Nancy RODIN-DUFOUR

- Vie du village : Ghislaine CROST, Philippe GUILLET, Valérie BARTOLINI, Hervé SAN MARTIN et Joëlle VANARET.

La composition de l'intégralité des commissions est votée à l'unanimité par le conseil. Emilie CHARMET, Maire, est présidente de droit de chacune d'entre elles.

Référent ambroisie : Gérard POLONI

Correspondant Défense : Eric ROYER

7 – Interconnexion réseaux d'eau - Rétrocession à la commune de Sault-Brénaz :

Un raccordement a été effectué pour permettre à la commune de Sault-Brénaz de fournir de l'eau à la commune de Villebois en cas de besoin. Il est proposé que cette aide soit réciproque.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

8 – Convention de recouvrement des impayés par le trésorier :

Après lecture du maire de la convention à l'ensemble du conseil, une remarque est émise sur le fait qu'un bilan pourrait être fourni et intégré lors d'un conseil municipal.

Le conseil vote pour la convention à l'unanimité.

9 – Le Bar du Clos :

En raison du confinement, un report de loyer est possible jusqu'à deux mois après l'état d'urgence soit jusqu'au 10 septembre.

Le bar du clos demande une annulation des loyers de mars à décembre. Le loyer s'élève à 401.34€ TTC par mois.

Le maire propose d'annuler les loyers de mars (intégralement) à août inclus soit un montant de 2408€.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Une proposition d'aide au boulanger est émise lors du conseil. Cette dernière sera étudiée par la commission Vie du village.

10 – Fixation des taux d'imposition 2020 :

Les taux actuels pour le foncier sont de 7.34% pour le non bâti et 34.80% pour le bâti.

Le conseil vote pour conserver les taux actuels à l'unanimité.

11 – Personnel communal :

La secrétaire de mairie partant en octobre, un remplacement est prévu. Une candidate potentielle est à l'étude avec un CDD pour accroissement temporaire d'activité d'un mois sur septembre afin d'effectuer le recouvrement sur le poste.

Le conseil vote pour la mise en place d'un CDD à l'unanimité.

Le Conseil régularise un CDD de 22 h hebdomadaires conclu du 15 au 31 mai pour accroissement temporaire d'activité à l'école lié au Covid-19.

La prime Covid-19 collectivité territoriale, a été demandée par 3 des agents municipaux. Les critères d'attribution n'étant pas imposés par le gouvernement aux collectivités territoriales et son montant ne pouvant pas excéder 1000€, le conseil, au regard des critères de continuité du service, de surcroît d'activité et d'exposition au risque (public), décide d'un vote à bulletin secret afin d'en définir le montant. Le conseil acte que la prime

attribuée concernera tous les agents en poste en horaires habituels pendant la période de confinement et que son montant sera le même pour tous.

Le conseil vote ainsi : 2 votes pour 0€, 11 votes pour 200€, 2 votes pour 300€.

La prime de 200€ est adoptée à la majorité. Un prorata sera effectué pour l'agent en charge du ménage au sein de la mairie qui a travaillé en temps partiel pendant le confinement.

Cela représenterait pour la commune un coût total inférieur à 1000€.

Il est rappelé que ce montant est défiscalisé.

12 – Questions/Informations diverses :

- Un devis pour la maintenance du réservoir d'eau a été reçu pour un montant de 8 518€HT annuel.
- Le contrat de maintenance pour l'alarme détection intrusion de la mairie a été reçu pour un montant de 175€ HT annuel.
- La commune autorisait un habitant à entreposer son bois sur un terrain communal en contrepartie de son entretien. L'autorisation est renouvelée.
- Le tour de l'Ain passera dans la commune le 09 août 2020 et le Tour de l'avenir le 17 août 2020. Il est demandé à la commune de mettre à disposition 5 signaleurs pour chaque manifestation afin de sécuriser les intersections.
- L'ambulance des pompiers est en cours de réparation en vue du prochain contrôle technique. Le 4x4 des pompiers à un problème de châssis, un devis est en cours.
- La commission Travaux-Voirie-Éclairage va étudier les normes afin d'effectuer le marquage adapté à un passage piéton sur la D19 au niveau du passage de la voie verte.
- Le Bar du Clos propose de vendre des fruits et légumes les jours de marché, le mercredi de 16h à 18h. Les marchandises seront fournies par le Vival de Serrières de Briord qui reprendrait les invendus. Un regroupement avec les deux autres marchands (miel et fromages de chèvres) se ferait devant la boulangerie et le bar.

VILLEBOIS, le 22 juin 2020

Le Maire,

Emilie CHARMET

